

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARSAC**

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 14

Date de convocation : le 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Barsac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barsac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, M. Philippe BLOCK, Mme Virginie CAILLIEZ, M. Mathias LOUIS, M. Cyril CAILLIEZ, M. Cédric PRAT, M. Alban MAUCOUVERT, M. André DUBOURDIEU, M. Damien AUDEMA, Mme Isabelle ROY, M. Michel GARAT.

POUVOIRS : Mme Katell BEDOURET-EYHARTZ donne son pouvoir à M. André DUBOURDIEU, M. Xavier MUSSOTTE donne son pouvoir à M. Philippe BLOCK, Mme Sandra CHADOURNE donne pouvoir à M. Michel GARAT.

ABSENTS : Mme Corine BONNESOEUR, M. Mohameth TRAORE, Mme Pascale NION, M. Patrick GRASZK, M. Benoît TRABUT-CUSSAC.

Secrétaire de séance : M. Cédric PRAT.

D 52 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES DOUCES

Dans le cadre de l'aménagement de voies douces, Monsieur le Maire précise la nécessité de recourir à l'emprunt pour un montant de 300 000 euros.

Ainsi, plusieurs banques ont été sollicitées :

Etablissement bancaire	Durée	Taux fixe	Annuité	Amortissement	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	20	4,08	22 231,18	progressif	444 623,65	300
Caisse d'Epargne	20	4,2	22 467,23	progressif	449 344,60	300
	25	4,3	19 817,30	progressif	495 432,50	300
Crédit Mutuel	20	3,76	21 607,96	progressif	432 159,20	450
	25	3,75	18 699,51	progressif	467 487,75	450
	30	3,71	16 743,37	progressif	602 301,10	450
Société Générale	ne peuvent adresser d'offre					

L'étude de ces différentes offres laisse paraître que le CMSO propose la meilleure offre avec une durée sur 20 ans.

Le versement des fonds est possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre soit le 25/09/2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au prêt proposé par le CMSO sur 20 ans au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

➤ **POUR : 11 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 1**

La délibération est adoptée à la majorité par le Conseil municipal.

Fait et délibéré le 24 juin 2024 ci-dessus.

Dominique CAVAILLOLS

Maire de Barsac

